



Commission Administrative Paritaire Départementale

Jeudi 20 décembre 2018

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Les résultats aux élections professionnelles 2018 confirment que les listes FORCE OUVRIERE sont en nette progression tant au CTM (+3700 voix) avec le renforcement du second siège, que dans les CTA et dans les CAP. Ils confirment la 3ème place du SNUDI FO à la CAPN avec une progression de 3 points.

Ce vote exprime l'attachement des Professeurs des Ecoles, des instituteurs, des AESH et des AVS, au syndicalisme indépendant fédéré et confédéré FORCE OUVRIERE. Notre fédération de l'enseignement et notre fédération de fonctionnaires qui conserve sa 1ère place dans la Fonction publique d'Etat, en sortent renforcées dans une situation marquée par la volonté des gouvernements successifs de remettre en cause la place des syndicats et de détruire la place et le rôle des comités techniques des CAP et des CHSCT.

Ce résultat est une reconnaissance de nos initiatives, il confirme l'attachement des personnels au syndicalisme qui défend les revendications des personnels et refuse d'accompagner les politiques ministérielles.

Au moment où les revendications, notamment salariales, s'expriment avec force dans tous les secteurs, au moment où notre statut et nos retraites sont menacés par une avalanche de contre-réformes, au moment où les lycéens avec les enseignants et leurs syndicats se mobilisent pour l'abandon de Parcoursup, de la réforme du lycée et du bac, ce résultat traduit aussi l'attachement des personnels à la défense de l'école publique et de leurs conditions de travail.

Il définit pour notre syndicat notre mandat : défendre les droits et les garanties statutaires de toutes les catégories de personnels, défendre l'école républicaine et ses missions.

C'est pourquoi le SNUDI FO s'engage dès à présent dans une campagne pour l'abandon du projet de loi sur le statut de directeur supérieur hiérarchique, contre tout statut d'établissement autonome et poursuit son combat pour l'abandon de PPCR et son évaluation arbitraire.

Concernant justement les évaluations PPCR, cette CAPD doit valider les avis finaux.

Le SNUDI FO réaffirme sa position en dénonçant le caractère totalement arbitraire des avis qui ont été portés suite aux RDV de carrière.

A nos demandes répétées avant et lors du groupe de travail du 15 novembre, vous avez alors tenté de justifier l'injustifiable en explicitant les règles que vous avez utilisées pour qualifier ces avis.

Nous souhaitons vous faire part de l'incompréhension totale, voire de la colère de l'ensemble des collègues à qui nous avons dû faire part de vos règles.

A juste titre, aucun collègue n'a compris ni accepté votre logique de la présence ou non de « mots clés » dans l'appréciation littérale de l'IEN pour justifier l'avis final et l'absence de cohérence avec les 11 items renseignés par le même IEN.

Suite aux nombreux recours gracieux, initiés par le SNUDI FO, vous avez finalement accepté de reconsidérer l'ensemble des appréciations finales pour « améliorer la lisibilité » et « garantir l'équité de traitement » de l'ensemble des collègues évalués. Cependant, on ne peut que constater et regretter qu'au final, les critères que vous avez choisis restent totalement arbitraires et inéquitables.

Pour preuve, comment comprendre et accepter qu'un collègue malgré 10 items « Excellent » et 1 item « Très satisfaisant », ait une appréciation finale « Très satisfaisante » alors qu'un autre collègue avec 1 seul item « excellent », 6 items « très satisfaisant », 1 item « satisfaisant » et 1 item « à consolider » puisse obtenir l'avis final « excellent » ?

Et cet exemple n'est pas un cas isolé !

Les délégués du personnel FO n'accepteront pas de cautionner votre méthode, totalement inéquitable, arbitraire et source d'injustice et de division entre collègues.

Notre syndicat n'a pas signé PPCR. Que d'autres syndicats puissent s'émouvoir aujourd'hui des conséquences qu'ils n'avaient pas pu prévoir en le signant, n'excuse pas le fait qu'ils continuent à apporter leur soutien au Ministre dans sa mise en œuvre du PPCR en maintenant leur signature !

Une autre des nombreuses conséquences d'ailleurs concerne les collègues dont l'appréciation est « non renseignée », nous estimons que quelle que soit la raison de l'absence du RDV de carrière en 2017-2018, la promotion d'un collègue s'évalue sur l'ensemble de sa carrière. Un collègue absent le jour de l'inspection ou une collègue en congé maternité ne doivent être « sanctionnés » en les écartant du tableau de promotion. Cela relèverait d'une discrimination que FORCE OUVRIERE dénoncerait à tous les niveaux.

Pour FORCE OUVRIERE, seule la revendication d'abandon du protocole PPCR permettra de mettre fin à l'arbitraire et l'individualisme.

Nous revendiquons le retour à un barème égalitaire pour toutes les promotions, basé essentiellement sur l'AGS, contrôlable par les élus du personnel en CAPD, permettant l'accélération la plus rapide pour tous dans tous les échelons et grades.

Je vous remercie pour votre attention.